



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>17</b>	<b>07</b>	<b>12</b>

*Séance du 25 septembre 2022 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 19 septembre 2023.*

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - FRANGIAMORE – PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI – BAHFIR - ESTRADA – MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes IDIZ - YILDIRIM - KHOUMRI - BECKENDORF – KERMAOUI - MM. KLASEN - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH – TUSCHL – RUSSELLO – FRANGIAMORE – PIESTA - MM. BOUMEKIK - BAHFIR.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme MANGIONE.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI – MM. OURIAGHLI - LA LEGGIA - ELHADJ.

**04 - Modification du tableau des effectifs des emplois communaux**

**Rapporteur : Mauro USAI**

**Exposé des motifs :**

Il y a lieu d'autoriser la modification comme suit du tableau des effectifs des emplois communaux.

• **SUPPRESSIONS DE L'EMPLOI DE DGS ET DU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL**

Suite au décès de l'agent exerçant cette fonction, et après avis du CST le 22 juin dernier, il y a lieu de supprimer l'emploi de DGS ainsi que le grade d'attaché principal lié à cet emploi.

• **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

Création d'un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de coordination générale des services ainsi que la mise en œuvre des décisions politiques, poste à temps complet.

Cet emploi est ouvert aux agents relevant du cadre d'emplois des attachés.

Le recrutement d'un contractuel est autorisé, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an renouvelable, conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

**Mme ADAMY quitte la salle.**

• **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à TNC (91%) suite à un départ à la retraite au niveau du scolaire.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

Vu le code général de la fonction publique ;

décide de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois communaux :

- suppression du poste de DGS : décision adoptée à la majorité (6 voix contre dont 2 par procuration) ;
- suppression du poste d'attaché principal : décision adoptée à la majorité (6 voix contre dont 2 par procuration) ;
- création d'un poste d'attaché avec missions spécifiques : décision adoptée à la majorité (6 voix contre dont 2 par procuration) ;
- ajout d'un poste d'adjoint d'animation : décision adoptée à l'unanimité.

décide de charger M. le Maire de signer tout document relatif à ces décisions,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des cadres d'emplois modifiés seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.*